



Vendredi 7 JUILLET 2017

Départ décalé

10km : 20H15

5km : 20H35



Chronométrage à puce électronique

**PLUSIEURS LOTS à TOUS LES PARTICIPANTS
TROPHÉE MAIRIE CHALLENGE DU NOMBRE**



33^{eme} COURSE du SOLEIL LA LONDE LES MAURES

5km
10km

INSCRIPTIONS : 12€ jusqu'au 6 juillet 2017 et 17€ le 7 juillet.

Par internet sur www.chronosports.fr

à L'Office de Tourisme de La Londe 04 94 01 53 10 jusqu'au 06/07/17 à 12h

au Magasin Endurance Shop La Garde 04 94 23 59 50 jusqu'au 06/07/17 à 18h

pré-inscription par mail coursedusoleil@laposte.net jusqu'au 06/07/17 à 12h ?

Chèque à l'ordre de "Association COURSE DU SOLEIL"



LICENCE

CLUB

NOM

PRÉNOM

ANNÉE

SEXE

VILLE

CP

EMAIL

Je ne suis pas licencié(e) Je participe 5 km 10 km *Je déclare être en possession d'un certificat médical en référence à l'Article 4*

DATE

SIGNATURE

*Signatures des parents pour les mineurs***Reservé****REGLEMENT****ARTICLE 1 :**

L'épreuve est ouverte aux hommes et aux femmes, licenciés ou non, de cadet à vétéran pour le 10 km et de minime à vétéran pour le 5 Km. Sur le 10 Km, le trophée pour le challenge du nombre sera remis au groupe avec le plus de représentants (militaire, club, entreprise...)

ARTICLE 2 :

Accueil, dossards, départ et arrivée ont lieu Ave Georges CLEMENCEAU départ de la course 20h15 pour le 10 km et 20h35 pour le 5 km.

L'engagement est fixé à 12 € avant le 06/07/17 inclus et 17 € le jour de la course, pour le 10 et le 5 Km.

ARTICLE 3 :

Course semi nature de 10 km et de 5 Km. Départ différé 20h15 pour le 10 km et 20h35 pour le 5 km.

ARTICLE 4 :

Chaque concurrent doit être en possession d'une licence FFA de la saison en cours, ou fournir une photocopie du certificat médical stipulant "apte à la course à pied à la compétition" de moins d'un an. Les licences TRIATHLON, UFOLEP, FSGT, FSCF peuvent être acceptées lorsque la mention athlétisme apparaît sur la licence. "Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation"

ARTICLE 5 :

Cette épreuve est encadrée par les organisateurs.

Les services de sécurité sont assurés par la police municipale ainsi que des cibistes et les pompiers.

ARTICLE 6 :

Un lot aux 600 premiers pour le 10 Km et aux 200 pour le 5 Km.

ARTICLE 7 :

Les récompenses : Un lot pour chaque athlète

Pour le 5 km et le 10km : une coupe aux trois premiers au scratch et une coupe ou une médaille aux trois premiers de chaque catégorie

ASSURANCES :

1- Responsabilité civile : l'organisation est couverte par la police d'assurance de la compagnie SMACL assurances

2- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

« Tout engagement est personnel. Aucun Transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation»

Chronométrage à puce électronique, la puce sera fixée sur la chaussure.

Attention pas de puce, pas de temps. Si vous ne pouvez pas participer à la compétition après être inscrit, veuillez restituer la puce (facturée 15 euros)